

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES
140 avenue Camille CLAUDEL
40280 Saint Pierre du Mont

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 22 SEPTEMBRE 2023

PROCES - VERBAL

Le 22 septembre 2023 à 14h30, les adhérents du PST LANDES, dont le siège social est situé 140 avenue Camille CLAUDEL 40280 St Pierre du Mont, ont été individuellement convoqués au 4 rue des frênes à DAX, par le Président du Conseil d'Administration, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- I. Rapport moral pour l'année 2022,
- II. Rapport financier de l'Exercice 2022 et Rapport du Commissaire aux comptes,
- III. Approbation des Comptes et affectation du résultat,
- IV. Quitus aux administrateurs,
- V. Approbation du montant des cotisations et de la grille tarifaire du service proposés par le conseil d'administration conformément à l'article 5 des statuts,
- VI. Pouvoir pour les formalités

Le Président, Monsieur Marc de VALICOURT, dépose sur le bureau le texte des résolutions, les rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et déclare tenir à disposition les pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, accueille les participants et remercie de sa présence Madame LAMOTHE BOUSQUET, représentante du Commissaire aux Comptes KPMG Entreprise et Mme Mailis GATEAU expert-comptable du cabinet d'expertise comptable.

Avant de passer à l'ordre du jour, il expose qu'il ressort de la feuille de présence dûment signée par les participants et des pouvoirs dûment établis et signés, que l'Assemblée Générale Ordinaire est constituée de :

- nombre d'adhérents présents : 22
- nombre de voix présentes : 30
- nombre de voix représentées : 1482
- nombre total de voix présentes ou représentées : 1512

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire et remercie les adhérents pour leur présence et leur soutien.

L'activité du service sur l'année 2022 a été marquée par la parution des décrets liés à la réforme et par une pénurie de temps médical qui a malheureusement freiné les missions de suivi individuel et d'actions en milieu de travail.

Les AMT 2022 sont en dessus-du niveau de 2021, avec une meilleure traçabilité des actions.

Le suivi individuel est impacté par la baisse des visites médicales (-4724), qui n'est pas compensée par la hausse des entretiens infirmiers (+1885).

Enfin le service, à travers la commission médico-technique et ses différents groupes de travail, et en lien avec le médecin coordinateur, le Dr Labarsouque, a poursuivi les travaux liés à la réforme.

Plusieurs expérimentations et réflexions ont été menées pour bâtir des protocoles et permettre la mise en place des nouvelles visites (fin de carrière, mi-carrière notamment) tout en continuant à satisfaire l'ensemble des autres visites malgré la pénurie de temps médical.

Les actions du projet de service se sont finalisées et un bilan a été dressé en fin d'année.

Concernant les résultats de la Gestion du Service au cours de l'année écoulée, je vais demander à notre expert-comptable et à notre Commissaire aux comptes, de bien vouloir nous présenter leurs rapports.

Enfin vous serez amenés à voter sur le montant de la cotisation per capita et sur la grille tarifaire proposée par le conseil d'administration du service, conformément aux statuts du service.

La grille est la suivante avec une cotisation per capita en baisse par rapport à 2022 :

- Pour les entreprises de 1-5 salariés : 82 euros per capita ; ces entreprises représentent environ 70% des adhérents ;
- Pour les entreprises de 6 à 20 salariés : 92 euros per capita,
- Pour les entreprises à partir de 21 salariés : 102 euros per capita.

La grille tarifaire comprend aussi les tarifs suivants :

Tarif pour les indépendants : 102 euros, étant précisé que les indépendants qui souhaiteront conventionner avec le service le feront pour un an sans renouvellement tacite ;

Tarif à la visite effectuée pour les intérimaires et les adhérents employant exclusivement des saisonniers : 102 euros ;

Tarif pour l'offre complémentaire de 1000 euros par jour d'intervention.

Je vous remercie pour votre présence et votre soutien. »

1) RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2022

Le Président présente ensuite avec la direction à l'Assemblée Générale le rapport sur l'activité du Service, au cours de l'année 2022. Un exemplaire de ce rapport ayant été remis à chaque participant à son entrée en séance, le Président en aborde les grands points, s'en remettant aux questions quant aux autres éléments.

Ressources Humaines 2022

L'effectif de 17 médecins fin 2022 a été le suivant :

Sur Mont de Marsan : 5 médecins du travail : 2 à temps complet, 3 à 4/5. 3 médecins collaborateurs sont sur ce secteur, dont un n'a pu encore débiter son parcours de formation en 2022.

Sur Dax : 4 médecins du travail dont 3 à temps complet et 1 à 4/5^{ème} (absence 8 mois sur 2022).

Sur Biscarrosse : 3 médecins du travail : 1 médecin collaborateur à temps complet (absence 7 mois sur 2022), 1 à 3/5^{ème}, et 1 à 4/5^{ème}.

Sur Capbreton : 5 médecins du travail : 3 à temps complet, 2 à 2/5^{ème}. Un des trois médecins à temps plein a cessé son activité en septembre 2022.

13 médecins sont titulaires du Diplôme de médecine du travail et ont un contrat à durée indéterminée et 4 médecins ont le statut de collaborateurs, dont un débutera son parcours en 2023.

L'effectif infirmier (16) se répartit comme suit :

- 6 pour Saint Pierre du Mont,
- 5 pour Dax,
- 2 pour Biscarrosse
- et 3 pour Capbreton.

Les infirmiers ont tous terminé leur formation universitaire sauf deux qui se forment au DIUST. En plus de ces effectifs, 2 infirmiers sont en CDD (1 sur Capbreton pour remplacement et 1 sur Dax pour surcroit d'activité).

L'équipe pluridisciplinaire est répartie comme suit : 6 Ergonomes, 1 chimiste, 5 THS, 3 Psychologues du travail, 1 Assistante Sociale, 5 Assistantes techniques en santé au travail.

Le service dispose de 20 assistantes en Santé Travail.

Activité 2022

443 898,17 € en 2020. Ce résultat n'entraîne aucune imposition ni participation, notamment du fait que la reprise sur provision intervenue pour 276 556 € n'est pas imposable.

Bilan des prestations 2022 et du projet de service

Sur 2022, on relève 4963 AMT au bénéfice de 1688 adhérents.

L'activité de suivi individuel est en baisse par rapport à 2021 (35 625 actes de suivi contre 38 464 actes en 2021) en lien avec le manque de temps médical.

Globalement, le nombre de salariés vus représente 40 % des salariés suivis par le service (31 029 salariés vus sur un effectif de 78 253 salariés suivis, y compris les salariés saisonniers et intérimaires).

Ainsi que le montrent les statistiques annuelles, par rapport à 2021, le nombre des visites médicales baisse de 22,8 %, tandis que les entretiens infirmiers augmentent de 10%.

Dans le détail pour les visites médicales, la baisse touche presque tous les types de visites, y compris des visites qui jusque-là augmentaient chaque année comme les visites de reprise et les visites à la demande :

Les visites de reprise diminuent en lien avec le nouveau délai pour organiser ces visites (60 jours au lieu de 30 jours) tandis que les visites de pré-reprise augmentent suite au nouveau délai d'un mois autorisant la demande d'une visite (au lieu de trois mois précédemment).

Sur 2022, se sont tenues les premières visites de fin de carrière (51 visites parfois précédées d'une pré-visite IDEST) et de mi-carrière (8 visites), parallèlement à la mise en place des protocoles dédiés à ces visites.

Les visites d'embauche (EMA ou VIPI) représentent 29,4 % des visites médicales, les visites périodiques 8,6 % et les autres visites (VR-VPR-VO-VFC-VMC) représentent 61,8 %.

Face au manque de temps médical, Le service a commencé à tester sur Biscarrosse et Mont de Marsan la délégation de visites aux IDEST suite à la réforme :

- 59 visites de pré-reprise,
- 111 visites de reprise,
- 96 visites à la demande.

Un protocole de délégation a été établi en ce sens afin notamment de pallier l'absence de médecin et un bilan a été fait et présenté en CMT.

Il en ressort des conclusions partagées, avec des points positifs et négatifs.

Les infirmiers ont aussi besoin de monter en compétences sur le maintien en emploi.

Concernant la baisse des visites médicales à la demande des salariés, elle s'explique en partie par une expérimentation faite par certaines équipes permettant aux infirmiers d'orienter directement certains salariés vers des entretiens psychologues ou assistantes sociales.

Des expérimentations se sont aussi tenues sur Dax et Mont de Marsan pour faciliter les visites d'aptitudes à l'embauche ou périodique, avec des binômes infirmier-médecins ou des pré-visites infirmier (167 visites).

Les premiers bilans ont été faits également. Il en ressort que cette organisation est intéressante mais ne permet toutefois pas de réaliser l'ensemble des visites attendues.

Le retard dans le suivi périodique et embauche d'aptitude pénalise les adhérents et les salariés.

Il est espéré une évolution des textes et de l'article réglementaire définissant les risques soumis à surveillance renforcée, afin que soient retirés les CACES et habilitations électriques de la liste des SIR. Cela permettrait aux infirmiers de suivre ces salariés sans délivrance d'aptitude et de rattraper une partie du retard.

Le service a terminé le projet de service (PS2) débuté en 2018.

A ce jour le nouveau CPOM n'a pas été conclu.

Le service participe à plusieurs groupes du PRST4 (Groupe Document unique, maintien en emploi, chimique, saisonnier) et poursuit ses partenariats développés avec :

- la CARSAT (programmes TMS PRO, actions Grande distribution, services à la personnes, escape game) et avec le laboratoire chimie), l'OPPBTB, le CFA du BTP de Morcenx et les syndicats du bâtiment (CAPEB, FFB, SCOP BTP, Travaux Publics),
- Les acteurs du maintien en emploi des Landes réunis dans le collectif Landes : service social de la CARSAT, assurance maladie, MDPH, CAP EMPLOI, TRANSITION PRO, AGEFIPH, réseau EVA dont le CIBC, CDG, MSA, centres de rééducation et autres acteurs en fonction des sujets (SAMSAH) ; le Centre de dépistage des cancers (sein, colorectal, utérus).

Après divers échanges, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

2) PRESENTATION DES COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2022

A la demande du Président, il est poursuivi par la présentation à l'Assemblée par Mme Maylis GATEAU du cabinet SOGEXA des comptes de résultat et du bilan, au titre de 2022.

A la suite de ces présentations, aucune question n'est soulevée.

Le Président remercie Mme Maylis GATEAU pour cette présentation.

3) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Mme LAMOTHE BOUSQUET, Commissaire aux Comptes, fait ensuite lecture de son rapport sur les comptes et bilan de l'exercice 2022 et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Le Président et Mme LAMOTHE BOUSQUET ayant répondu aux diverses questions relatives aux comptes, il est proposé à l'Assemblée de passer au vote des résolutions relatives à l'ordre du jour.

4) APPROBATION DU RAPPORT, DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du PST Landes, au titre de l'année 2022, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

Cette résolution est adoptée par 1512 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2022 des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2022 du PST Landes, décide d'affecter le bénéfice de 296 663.55 € au report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution est adoptée par 1512 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les cotisations et la grille tarifaire pour 2024 proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 5 des statuts selon le détail suivant :

Une cotisation per capita fixée avec trois seuils différents :

- Pour les entreprises de 1-5 salariés : 82 euros per capita ;
- Pour les entreprises de 6 à 20 salariés : 92 euros per capita ;
- Pour les entreprises à partir de 21 salariés : 102 euros per capita ;

Tarif pour les indépendants : 102 euros ;

Tarif à la visite effectuée pour les intérimaires et les adhérents employant exclusivement des saisonniers : 102 euros ;
Tarif pour l'offre complémentaire de 1000 euros par jour d'intervention.

Cette résolution est adoptée par 1512 voix pour, 0 voix contre et 21 abstentions

5) POUVOIRS POUR LES FORMALITES

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée par 1512 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Marc de VALICOURT, remercie l'Assemblée et déclare la séance levée.

Fait à DAX le 22 septembre 2023

Le Président,

Marc de VALICOURT